Il est urgent de rendre aux populations lésées les fonds issus des biens mal acquis

Publication : mardi 15 décembre 2020 10:08

Le Monde, 3 décembre 2020

Patrick Lefas et Franceline Lepany Il est urgent de rendre aux populations lésées les fonds issus des biens mal acquis

A la différence de la Suisse, aucune disposition ne permet encore en France de restituer aux peuples les avoirs saisis des dictateurs, relèvent les présidents de deux ONG engagées dans la lutte contre la corruption

Il y a un an, les députés de la majorité Jean-Luc Warsmann (Ardennes, UDI) et Laurent Saint-Martin (Val-de-Marne, LREM) rendaient public un rapport parlementaire intitulé «Un ventil pour mieux saisir, confisquer pour mieux sanctionner». Parmi ses nombreuses recommandations, ce texte proposait la création d'un dispositif législatif ad hoc qui, en cas de condamnation, permettrait la restitution des avoirs confisqués dans les affaires-têtes des «biens mal acquis».

Cette proposition s'inscrivait dans la lignée de la proposition de loi du sénateur socialiste du Loiret Jean-Pierre Sueur, relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale, adoptée en première lecture par le Sénat en janvier 2019. Elle reprenait des recommandations de l'ONG Transparency International France, ces deux textes proposant de faire reposer le processus de restitution des avoirs sur des principes de transparence et de redevabilité.

Le but est de combler un vide législatif. En son état actuel, le droit français ne permet pas de restituer les fonds issus de la confiscation des biens mal acquis: faute de mécanisme de restitution, ils sont rattachés directement en recettes au budget général de l'Etat français.

Dynamique au point mort

Il serait, en effet, «*incohérent de justifier pour l'Etat prononçant la confiscation de bénéficier de celle-ci sans égard aux conséquences de l'infraction*», comme l'avait jugé le Conseil constitutionnel lors du premier examen de la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption, de nombreux pays qui, à l'instar d'Teodorin Obiang, vice-président de la Guinée équatoriale, et cohérent la confiscation de tous ses biens. C'est l'espoir de voir un jour restitués les biens confisqués aux populations dans les pays d'origine qui a marqué les consultations de partie civile des associations Transparency International France et Sherpa dans les procès des «biens mal acquis» du président Teodorin Obiang, des familles Sassou-Nguesso et Bongo, Bilbao Al Assad, etc.)

A l'étranger, la restitution se généralise peu à peu. La Suisse, figure de proue en la matière, la met en œuvre depuis plus de trente ans (un dispositif juridique entre depuis 2020). Le Royaume-Uni s'engage à son tour dans cette voie. La Commission européenne elle-même, qui a récemment annoncé le lancement d'une étude d'impact des instruments européens de recouvrement des avoirs, a souligné les progrès qui demeurent nécessaires en matière de restitution des avoirs confisqués et d'indemnisation du préjudice subi par les victimes.

Par peur de voir les fonds restitués retomber dans les circuits de la corruption, de nombreux pays rédigent à se doter de mécanismes innovants. Mais pourtant, pas même la faiblesse de la gouvernance dans les pays d'origine ne justifie que les avoirs issus de la corruption ne soient pas retournés aux populations dans les pays d'origine. La société civile doit avoir un rôle à jouer pour déterminer les modalités d'une restitution dans ces situations.

> PAR PEUR DE VOIR LES FONDS RETOMBER DANS LES CIRCUITS DE LA CORRUPTION, DE NOMBREUX PAYS RECHIGNENT À SE DOTER DE MÉCANISMES INNOVANTS

Jean-Luc Warsmann et Laurent Saint-Martin a également posé les premières jalons de la mise en œuvre de l'engagement souscrit par le gouvernement d'Edouard Philippe devant le Sénat de permettre à la France de se doter d'un dispositif de restitution «*à la fin de l'année 2019 au plus tard*». Un an plus tard, la dynamique amorcée par la proposition de loi Sueur et poursuivie par les deux députés est au point mort.

Or, le temps presse. Après plus de dix ans de procédure et une condamnation confirmée en appel, Th orhon d'une confiscation définitive des biens mal acquis se dessine dans l'affaire Obiang où la défense n'est pourtant en cassation. La loi française n'étant pas rétroactive, si aucun texte n'est adopté avant que la Cour de cassation ne rende une décision définitive – que nous espérons conforme à l'arrêt d'appel –, les fonds confisqués retomberont dans le budget général de l'Etat français, sans possibilité d'en opérer la restitution.

Le risque d'une double peine

En l'absence d'un mécanisme légal, les autorités françaises ont pour seule option de demander au gouvernement de Th ordorin Obiang – pays classé 107 sur 180 selon le dernier indice de perception de la corruption de Transparency International – des fonds issus de la vente de biens immobiliers confisqués d'une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euros, sans garantie et la transparence et la redevabilité du processus. Une telle «double peine» pour le peuple de restituer des avoirs à l'Guatéthéoiran, n fabt le choix de la transparence. Elle démontre pourtant qu'une restitution répondant aux recommandations des ONG est possible.

La France doit s'inspirer de son voisin helvétique et ne peut se contenter, sous prétexte d'engorgement de l'agenda parlementaire, d'en rester que revenant à ce que les biens «*mal acquis*» deviennent des biens «*mal restitués*» ou «non restitués». Une telle solution constituerait une «double peine» pour les populations des pays d'origine et aurait pour effet d'occulter les progrès accomplis par la France ces dix dernières années en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment. La France doit vaincre maintenant son engagement en faveur de la restitution des biens mal acquis confisqués par la justice française, en se dotant d'un dispositif législatif répondant aux plus hautes garanties de transparence et de redevabilité. C'est une question de volonté politique et le temps vient à manquer. ■

Patrick Lefas *est président de Transparency International France, ONG spécialisée dans la lutte contre la corruption*
Franceline Lepany *est présidente de l'association Sherpa, dévouée à la défense des populations victimes de crimes économiques*

Phoca PDF